



**Conseil communal
Penthaz**

**Rapport de la Commission de gestion
sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2016**

Législature 2016-2021

Préavis n° 2017 - 13

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion est composée de Mesdames Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud et Rosario Monteiro ainsi que de Messieurs Vincent Barraud, Antonio Gatto, Daniel Traini et Claude-Alain Zbinden.

Des premiers échanges de mail nous ont permis de préparer les questions que nous souhaitons aborder avec notre Municipalité.

La Commission de gestion, sans Rosario Monteiro et Vincent Barraud, excusés, s'est réunie le 26 octobre 2016, au domicile de M. Claude-Alain Zbinden, afin de définir plus précisément les thèmes et les questions que nous voulions aborder.

Par courriel à la Municipalité, la Commission a défini les thèmes qu'elle souhaitait traiter pour l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2016, à savoir :

- Affaires sociales
- Bâtiments subventionnés
- Bâtiment du Plan-Bois
- Appartement du Verger

- Bâtiment de commune - rénovations
- Bus PPDL
- Personnel communal
- Rénovation éclairage public
- Résidence Les Pins
- Centre multifonctionnel Venoge Parc
- Parcelle des Fourches
- Salles de classe de rythmique – musique et ex-cuisine

Affaires sociales

1. Combien de personnes sont au bénéfice de l'aide sociale ?
2. Quel volume en francs cela représente-t-il ?
3. Quel régime de contrôle est mis en place et à quelle périodicité ?
4. Quel est le pouvoir de la Commune ?

Bâtiments subventionnés

1. Combien d'appartements subventionnés sont à disposition dans la commune ?
2. Qui sont les propriétaires de ces appartements subventionnés ?
3. Quel régime de contrôle est mis en place et à quelle périodicité ?

Bâtiment du Plan-Bois (que la Commission a demandé de visiter en présence du personnel des services extérieurs)

1. Le coût final des travaux par rapport au budget voté a-t-il été tenu ?
2. La surface disponible est-elle suffisante ?
3. Existe-t-il des possibilités d'agrandissement du site ?
4. Le personnel communal des services extérieurs est-il satisfait des nouveaux locaux ?

Appartement du Verger

- Quel est en détail les travaux réalisés et leur coût ?
- Comment ont été choisis les maîtres d'état ?
- Lors du dernier conseil de 2016, il a été évoqué la relocation de cet appartement. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Bâtiment de commune - rénovations

- Tous les travaux de rénovation sont-ils terminés ?
- Les budgets ont-ils été tenus ?

Bus PPDL

- Ce service à la population a-t-il pris de l'importance et transporte-t-on plus de passagers qu'en 2015 (tableau comparatif 2015 – 2016) ?
- Quels sont les trajets couverts par ces bus, à quelles heures et quels jours de la semaine ?
- Quelles sont les heures de pointe et les heures creuses ?
- Situation actuelle du parc des véhicules par rapport à 2015 (2 grands bus de 13 places et 1 petit de 9 places annoncés) – état de la flotte, coûts de leasing, coût d'entretien (tableau comparatif 2015 – 2016) ?
- Situation de l'effectif des chauffeurs par rapport à 2015 (2 titulaires, 2 remplaçants et 3 auxiliaires annoncés) Stabilité ou changements ?
- Quels sont les horaires de travail des chauffeurs ?
- Envisage-t-on un nouveau sondage auprès de la population pour mieux connaître, comprendre ou cibler les attentes ?
- Sauf erreur de notre part, les coûts sont répartis en fonction du nombre d'habitants des commune desservies – est-ce la bonne répartition ?

Personnel communal

La commission de gestion souhaite connaître le nombre de personnes (fixes, temporaires et apprentis) engagées par la commune pour les différents services cités ci-dessous :

- Combien d'employés fixes et temporaires à la bourse (en tête et en ETP) ?
- Combien d'employés fixes et temporaires à l'administration-secrétariat (en tête et en ETP) ?
- Combien d'employés fixes, temporaires ou auxiliaires au Service de la population (en tête et en ETP) ?
- Combien d'employés fixes, temporaires ou auxiliaires aux services extérieurs (en tête et en ETP) ?
- Evolution du personnel en tête et en ETP sur 2013 – 2014 - 2015 et 2016 ?
- Coût actuel de la masse salariale pour la rémunération de tout le personnel cité ci-dessus, détaillé par service ?
- Evolution de la masse salariale de tout le personnel des services cités ci-dessus sur 2013 – 2014 – 2015 et 2016 ?
- Rentrées fiscales 2013 – 2014 – 2015 et 2016

Rénovation éclairage public

Nous sollicitons la copie du plan directeur de la Romande Energie établi le 18 janvier 2011 et le plan général des installations à changer et posons les questions suivantes :

- Quel est l'état des lieux des travaux effectués à ce jour (reste des installations à changer) ?
- Est-ce que les travaux effectués à ce jour se sont déroulés selon la planification établie ?
- Avons-nous respecté les budgets selon les préavis votés (2013-29, 2014-4 et 2015-53) ?

Résidence Les Pins

Centre multifonctionnel Venoge Parc

Parcelle des Fourches

Ces trois éléments ne sont que la suite de l'évolution des situations exposées lors des séances des budgets de 2014 et 2015.

Salles de classe de rythmique – musique et ex-cuisine

- La salle de musique – rythmique présentait, lors de notre dernière visite, un problème au niveau du plafond (tissu noir qui tombait en lambeau). Est-ce que le problème a été résolu ?
- Ce problème existe-t-il ailleurs dans le bâtiment ? si oui est-il prévu d'y remédier et de quelle manière ?
- La nouvelle salle de classe prise en partie sur la surface dévolue à la salle de cuisine donne-t-elle satisfaction ?
- Qu'en est-il pour les cours de cuisine ?

Notre première entrevue avec la Municipalité afin de traiter les sujets souhaités a eu lieu le 18 janvier 2017. La Municipalité était au complet tandis que pour la Commission de gestion MM. Daniel Traini et Vincent Barraud étaient excusés. La Commission des finances était représentée par Mme Anne-Marie Dénéréaz et M. Claude Brocard.

Dans un premier temps, nous nous sommes rendus au bâtiment du Plan-Bois que nous avons visité dans son entier, accompagnés de M. Jean-Luc Duperrex, chef des services extérieurs, lequel a répondu à toutes nos questions.

Par la suite, nous nous sommes déplacés à la maison de commune afin d'obtenir les premières réponses aux questions posées, à savoir :

- Le coût final des travaux par rapport au budget voté est-il tenu ?
- La surface disponible est-elle suffisante ?
- Existe-t-il des possibilités d'agrandissement du site ?
- Le personnel communal des services extérieurs est-il satisfait des nouveaux locaux ?

C'est le 16 mars 2015 que le Préavis n° 2014-47, d'un montant de CHF 1'524'500.-, a été voté par le Conseil communal. Si les travaux sont terminés, il manque encore la facture de l'architecte. A ce jour, les coûts de rénovation de ce bâtiment se montent à CHF 1'094'208.75. La facture de l'architecte est estimée à CHF 170'000.-, ce qui permet de constater que les coûts ont été maîtrisés.

Selon M. Duperrex, la surface est suffisante et le nouveau local est un super outil de travail. Nous devrions par la suite pouvoir agrandir la surface du plancher de l'étage. Par contre, comme le bâtiment est situé en limite forestière, il n'offre aucune possibilité d'extension à l'extérieur.

L'ensemble des utilisateurs est très satisfait et il règne une excellente ambiance.

Appartement du Verger

- Quel est en détail les travaux réalisés et leur coût ?
- Comment ont été choisis les maîtres d'état ?
- Lors du dernier conseil de 2016, il a été évoqué la relocation de cet appartement. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le montant alloué pour cet appartement était de CHF 50'700.- et les frais effectifs se sont montés à CHF 49'434.15 soit une économie de CHF 1'265.85.

Comme il s'agissait d'effectuer ces travaux rapidement, notre Municipalité a choisi de contacter principalement des entreprises locales, ce que nous soutenons.

Lors de la dernière séance du Conseil communal de 2016, notre exécutif avait expliqué que cet appartement était occupé par une famille placée par l'EVAM. Lors de cette séance, notre Syndic nous a expliqué que cette famille avait quitté les lieux, souffrant d'un souci post-traumatique dû à l'isolement des lieux.

Lors de notre entrevue avec la Municipalité, il n'avait pas été remis en location.

Bâtiment de commune - rénovations

- Tous les travaux de rénovation sont-ils terminés ?
- Les budgets ont-ils été tenus ?

A ce jour, tous les travaux relatifs à la Maison de commune sont terminés et là encore, notre exécutif a vu juste au niveau des crédits demandés car sur un total de CHF 197'300.- budgétisés, le coût réel est de CHF 197'849.50, soit une très légère différence négative de CHF 548.95.

* * * * *

La séance suivante a été agendée le 25 janvier 2017. Nous nous sommes donné rendez-vous devant le collège du Cheminet où nous avons prévu de voir les travaux effectués. La Commission de gestion était au complet, mis à part M. Daniel Traini qui était excusé. Mme Magnenat et M. Viret représentaient la Commission des finances.

La Municipalité était représentée par M. Freiburghaus, Syndic, et MM. Jauner, Rochat et Ischi. M. Chapuis nous a rejoints plus tard, à la salle de la Municipalité, retenu qu'il était par une autre réunion. Pour la visite des locaux du collège, nous étions accompagnés de M. Déjardin, Directeur de l'établissement.

Transformation de la salle d'économie familiale – création d'une nouvelle salle de classe d'enseignement (préavis 2016-03) :

- La nouvelle salle de classe prise en partie sur la surface dévolue à la salle de cuisine donne-t-elle-satisfaction ?
- Qu'en est-il pour les cours de cuisine :

M. Déjardin nous fait visiter la salle d'économie familiale transformée qui est bien plus petite mais largement suffisante pour l'utilisation qui en est faite.

En effet, celle-ci est utilisée 3 fois par semaine pour le goûter des études surveillées. Elle est parfois mise à disposition des Paysannes Vaudoises et il y aurait des demandes pour donner des cours de cuisine au public.

Les professeurs qui souhaitent faire de la pâtisserie ou autre avec leurs élèves peuvent également l'utiliser mais il n'y a plus de cours d'économie familiale qui sont donnés.

Nous passons ensuite à la visite de la nouvelle salle de classe qui peut accueillir une vingtaine d'élèves. Nous avons pu constater qu'elle est lumineuse et bien aménagée. M. Déjardin nous annonce qu'elle donne entière satisfaction tant aux élèves qu'aux professeurs.

Quant au montant de CHF 145'000.- annoncé dans le préavis, il devrait être plus ou moins exact. Il manquait encore quelques factures pour boucler le dossier.

- La salle de musique-rythmique présentait, lors de notre dernière visite, un problème au niveau du plafond (tissu noir qui tombait en lambeau). Est-ce que le problème est résolu ?
- Ce problème existe-t-il ailleurs dans le bâtiment ? Si oui est-il prévu d'y remédier et de quelle manière ?

Nous nous sommes ensuite rendus au dernier étage afin de voir les travaux effectués dans la salle de musique-rythmique. Nous avons constaté que le problème du plafond a été résolu. M. Déjardin nous annonce que les travaux se sont faits durant la période des vacances d'été 2016. Les lames du plafond ont été entièrement déposées et reposées afin de procéder au remplacement du tissu/feutre noir qui était abîmé. Ce problème, semble-t-il, n'a pas été rencontré dans les autres locaux de cet étage.

Cette salle est utilisée, par l'école, pour les cours de musique et de rythmique mais également pour certaines réunions de parents d'élèves et de professeurs.

Elle est mise à disposition de la société de musique « L'Echo de la Molombe », 1 à 2 fois par semaine.

La commission de gestion remercie M. Déjardin pour sa disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Nous nous sommes ensuite rendus à la Maison de commune pour traiter les objets suivants :

- Résidence Les Pins – Centre multifonctionnel Venoge Parc – Parcelle des Fourches – Ces trois éléments ne sont que la suite de l'évolution des situations exposées lors des séances des budgets 2014 et 2015.

Résidence des Pins :

Le permis d'habiter a été délivré en juin 2016. Tout est classé.

Centre multifonctionnel Venoge Parc :

Le propriétaire n'a pas aménagé la surface comme indiqué sur la mise à l'enquête mais quelque chose a été fait.

Pour le stationnement devant l'entrée de la Coop, une mise à ban a été effectuée et les amendes seront de l'ordre de CHF 70.- + CHF 50.- de frais de dossier.

En ce qui concerne le P+R, la situation est toujours traitée par les avocats. Les choses continuent à se régler point par point.

Parcelle des Fourches promise vendue à « Largo Immobilier SA » :

A l'établissement du présent rapport, la commune est encore propriétaire de cette parcelle car l'acte de propriété n'a pas encore été exigé.

Le transfert de propriétaire se fera à la délivrance du permis de construire. Il faut savoir que cette parcelle est toujours en zone artisanale mais qu'il y a un nouveau règlement.

Bus PPDL

La Commission souhaitait savoir notamment si ce service avait pris de l'importance et si nous transportions plus de passagers qu'en 2015 (tableau comparatif 2015-2016), quels étaient les trajets couverts par ces bus, à quelles heures et quels jours de la semaine, s'il y a des moments creux, connaître la situation actuelle du parc des véhicules, l'état de cette flotte et ses coûts de leasing et d'entretien (tableau comparatif 2015-2016 également), entendre combien de chauffeurs (fixes et temporaires) travaillent pour ce service et à quel taux d'activité (avec les horaires de travail). Elle voulait savoir aussi si on envisageait un nouveau sondage auprès de la population pour mieux connaître, comprendre ou cibler les attentes.

Par ailleurs, sauf erreur de notre part, les coûts sont répartis en fonction du nombre d'habitants résidant dans les différentes communes desservies : elle se demande si c'est la bonne répartition ?

Pour rappel, la création de ce service de bus navettes, début 2013, s'est faite en parallèle à l'étude du projet de fusion des communes Penthaz-Penthaz-Daillens-Lussery-Villars. La volonté de créer une passerelle, un lien social entre les villages, de se rapprocher, est ressorti de différentes discussions entre les Municipalités. Par la suite, ce service de transports est devenu un élément important pour le développement territorial de notre commune, afin de permettre la réalisation de constructions futures, lesquelles doivent obligatoirement se trouver dans un périmètre proche ou facilement accessible depuis la Gare CFF de Cossonay-Penthaz, endroit désigné d'ailleurs comme le « cœur de notre village » !

C'est deux bus qui sillonnent le territoire de

- 5h51 à 9h02, de 11h47 à 14h06 et de 16h25 à 19h05 environ le lundi, le mercredi et le vendredi et de
- 5h51 à 9h02, et de 14h15 à 18h05 le mardi et le jeudi

Un seul par contre circule le samedi, de 10h00 à 10h52, de 12h00 à 12h52 et de 15h00 à 16h52.

La commission a compté qu'en semaine, 47 services quotidiens desservent 25 fois Lussery, 25 fois Penthaz, 27 fois Daillens. Tous les bus desservent au moins une fois la commune de Penthaz.

Elle peut relever que la fréquentation de ce moyen de transport est en légère hausse par rapport à 2015, de 800 personnes environ à plus de 980 personnes par semaine (selon relevé statistique fait sur la semaine du 12 octobre au 17 octobre 2015). Ces navettes assurent aussi des services spéciaux à l'occasion d'événement particulier dans la région, notamment pour la Fête du 1^{er} Août et l'Expo de Cossonay.

La commission regrette que les chiffres présentés ne fussent pas plus clairs. Elle a ainsi dû renoncer à tenter de faire une estimation à partir des données fournies sur le nombre de montées et descentes dans chaque village, ceux-ci ne concordant pas avec les autres chiffres présentés.

Pour un fonctionnement harmonieux de cette structure, deux chauffeurs titulaires engagés à 100% (42 heures) assurent ce service sur la semaine. Deux chauffeurs remplaçants, sur appel, complètent cet effectif en cas de vacance et trois auxiliaires annoncés peuvent encore suppléer s'il y a des difficultés.

Les coûts globaux de ce transport intercommunal PPDL pour 2016 sont de l'ordre de CHF 263'600.-, dont CHF 120'478.- à la charge de Penthalaz, CHF 63'719.- pour Penthaz, CHF 35'950.- pour Daillens et CHF 15'453.- pour Lussery-Villars après déduction des quelques CHF 28'000.- rentrés à titre de sponsoring, de remboursement de tiers ou de location de bus.

Cette répartition se base sur le nombre d'habitants des différentes communes, 6'160 au total, d'où un coût de revient de CHF 38.246 par personne (notre commune en compte 3'150 au relevé du 31 décembre 2014, base pour ce calcul).

Nous soulignons quand même que ce service coûte CHF 10'946.- de plus pour notre commune qu'en 2015.

La Municipalité attire notre attention sur le fait que les véhicules actuels, 2 grands de 13 places et un petit de 9 places, loués pour certains et acquis d'occasion pour d'autres, commencent à avoir des soucis techniques parce qu'ils accumulent pas mal de kilomètres. On a passé de CHF 21'968.- à presque CHF 27'700.- de coût d'entretien entre 2015 et 2016.

En conséquence, il nous paraît important d'ouvrir la discussion entre les communes intéressées pour repenser le système (location ou achat par leasing), le type de véhicule, etc...

Le sondage effectué auprès de la population pour connaître ses attentes notamment au sujet du service pyjama n'a pas rencontré un énorme écho. Seules 23 réponses sont rentrées. Parmi elles, 18 ont exprimé le fait qu'elles n'avaient pas d'intérêt et 5 personnes ont exprimé un besoin pour des transports répartis entre 19h00 et 2h00 du matin, de la gare au village.

Nous remercions la Municipalité pour les explications données, qui permettent encore une fois de comprendre le bien-fondé de ce service à la population de notre village et des villages environnants.

La Commission invite la Municipalité à mettre sur pied un groupe de travail, composé de membres du Conseil communal, afin de revoir tout le système.

Personnel communal

A l'occasion de cette même soirée et pour répondre aux questions de la Commission de gestion, la Municipalité nous a communiqué le nombre de personnes fixes et temporaires engagées par la Commune dans ses différents services, pour mener à bien les différentes tâches liées à son fonctionnement.

Nous avons appris que le personnel communal total, au nombre de 21 pour l'équivalent de 18.75 ETP (sans les patrouilleurs, le Local des Jeunes et Midicroque) se répartissait ainsi :

- 2 employés fixes pour l'équivalent de 1.8 ETP (sans temporaires) à la Bourse.
- 4 employés pour l'équivalent de 3.3 ETP (pas de temporaires) dans l'Administration / Greffe / Secrétariat
- 26 employés fixes, temporaires ou auxiliaires au service de la population (avec ASP, Local des jeunes, les Patrouilleurs, les Petits Poussins et Midicroque) pour l'équivalent de 4.08 ETP. Le personnel auxiliaire, au nombre de 24 personnes, équivaut à 2.28 ETP sur l'année
- 11 employés fixes pour l'équivalent de 9.85 ETP aux services extérieurs et chez les concierges (pas de temporaires).

Le personnel FIXE a évolué ainsi entre 2013 et 2016 :

De 2013 à 2014 :

de 1 personne pour l'équivalent de 1.92 ETP, pour une progression de CHF 179'249.- de la masse salariale brute qui s'établit à CHF 1'628'905.-.

De 2014 à 2015 :

de zéro personne, mais l'équivalent ETP passe de 17.33 à 19.15 pour une progression de CHF 140'395.- de la masse salariale brute qui s'établit à CHF 1'769'300.-.

De 2015 à 2016 :

de zéro personne, mais l'équivalent ETP diminue de 19.15 à 18.75 alors que la masse salariale progresse de CHF 152'087.- pour s'établir à CHF 1'921'387.-.

Il sied cependant de relever deux choses dans cette dernière donnée :

- ° le service technique se compose de 2 personnes sur toute l'année (contrairement à 2015) et
- ° l'évolution de la masse salariale des services extérieurs tient compte pour les années 2015 et 2016 des absences prolongées pour cause de maladie de deux personnes et d'un accompagnement financier volontaire de la commune pour le regretté Christian Roulet.

La masse salariale pour la rétribution des 24 personnes qui s'activent comme auxiliaires au bien-être du Local des Jeunes, à Midicroque, chez les Petits Poussins ou comme Patrouilleurs s'établit actuellement à CHF 177'023.- pour l'équivalent de 2.28 ETP sur l'année.

La Commission de gestion a aussi souhaité connaître la situation des rentrées fiscales de notre village, pour les mêmes années 2013 à 2016, afin de se faire une idée plus précise de ce qui entre dans le portemonnaie de la Commune. C'est sous forme d'un tableau que l'on retrouve ces chiffres pour les personnes physiques et les personnes morales :

	2013 en CHF	2014 en CHF	2015 en CHF	2016 en CHF
Personnes physiques (contribuables)	6'111'394.83	6'135'609.35	6'170'994.04	6'466'598.16
Personnes morales (entreprises)	464'705.34	759'911.04	538'979.79	940'895.59
Pour un TOTAL de	6'576'100.17	6'895'520.39	6'709'973.83	7'407'493.75

Rénovation éclairage public

Pour l'objet en question il avait été demandé à la Municipalité de soumettre à la Commission :

- Le plan directeur de la Romande Energie établi le 18 Janvier 2011
- Le plan général des installations à réaliser
- L'état des lieux des travaux réalisés et ou en cours
- La comptabilité relative aux préavis : 2013-29, 2014-4 et 2015-53

Rappel des étapes :

Depuis le 18 janvier 2011 la Municipalité dispose du plan directeur de l'éclairage public. L'étude de ce plan réalisé par la Romande Energie a donné à la Municipalité une vision générale des travaux à réaliser et lui a permis ainsi d'établir un budget d'investissement à long terme (10 ans) pour un montant global de CHF 1'320'000.- (source : Budget 2013). Cette étude a donné les lignes directrices pour la mise en application des principes et règles pour la mise en place d'un éclairage publique répondant aux normes en vigueur et respectant particulièrement les points suivants :

- Entretien et exploitation
- Economie d'énergie
- Sécurité du trafic routier et des piétons

- Sécurité de l'ordre public

En date du 15 mars 2013, le Conseil communal a validé les phases 1 et 2 desdits travaux en approuvant le préavis municipal 2013-29, accordant à la Municipalité un crédit de CHF 213'700.-.

Il s'en est suivi l'approbation du préavis municipal 2014-41 aussi validé par le conseil communal le 28 septembre 2014, accordant à la Municipalité un crédit de CHF 420'000.- pour la réalisation des phases 3 et 4.

Pour terminer, le 16 juin 2015 par l'approbation du préavis municipal 2015-53 validé par le Conseil communal et accordant à la Municipalité un crédit de CHF 153'000.- pour le changement de 59 sources lumineuses les plus gourmandes en énergie des 271 restantes.

Selon les récapitulatifs des dépenses reçus de la part de la Municipalité (M. Ischi), pour chaque préavis précité, il en résulte l'état suivant :

Préavis municipal 2013-29 « Etapes 1 & 2 » :

<i>Budget accordé :</i>	CHF	213'700.-
<i>Dépenses comptabilisées :</i>	CHF	207'695.50
<i>Solde disponible.</i>	CHF	6'004.50

Remarques :

- Le préavis est arrivé au terme mais à la date de l'établissement de ce rapport il n'est pas encore bouclé.
- Le préavis voté présentait des coûts détaillés, ce qui n'est pas le cas dans le récapitulatif des coûts.
- Le surplus des dépenses est couvert par les divers et imprévus, donc le solde disponible serait effectif.

Préavis municipal 2014-41 « Etapes 3 & 4 » :

<i>Budget accordé :</i>	CHF	420'000.-
<i>Dépenses comptabilisées :</i>	CHF	403'413.55
<i>Solde disponible.</i>	CHF	16'586.45

Remarques :

- Le préavis est arrivé au terme, mais à la date de l'établissement de ce rapport il n'est pas encore bouclé.
- Dans le récapitulatif des coûts de ce préavis il y a eu des erreurs de répartition des coûts.
- Selon le relevé des comptes au 17.03.2017, tenant compte du solde à payer au poste « Honoraires, expertise analyse et divers », le solde disponible ne couvre pas le montant dû, il faudra prévoir un dépassement du budget accordé de **CHF 54'887.55**.

Préavis municipal 2015-53 « Etape 5 » :

Budget accordé :	CHF	153'000.-
Dépenses comptabilisées :	CHF	145'994.40
Solde disponible.	CHF	7'005.60

Remarques :

- Le préavis est arrivé au terme, mais à la date de l'établissement de ce rapport il n'est pas encore bouclé.
- Le préavis voté présentait des coûts détaillés, ce qui n'est pas le cas dans le récapitulatif des coûts.
- Le surplus des dépenses est couvert par les divers et imprévus, donc le solde disponible serait effectif.

A ce jour, il reste environ une centaine de luminaires à changer (sans compter ceux qui se trouvent sur la Route de Lausanne et la Route de la Gare). Le prochain préavis sera présenté en Automne 2017. Au 1^{er} mai, le montant des investissements accordés est de CHF 786'700.- sur le budget prévisionnel total de CHF 1'320'000.-. Les dépenses totales comptabilisées au 17.03.2017 s'élèvent à CHF 757'103.45, il en résulte donc un solde positif total de CHF 29'596.55 sur les 3 préavis concernés.

La somme en crédit est le résultat entre l'avoir de CHF 71'454.- dans le poste « Honoraires, expertise, analyse et divers » du préavis 2014-4 et les dépassements de CHF 47'594.70 dans le poste « Fouilles et éléments en béton » et de CHF 7'292.85 au poste « Eclairage publique » du même préavis.

Le 22 mars 2017, la Bourse Communale nous a confirmé qu'il n'y aurait pas de report de frais, la comptabilité de ce préavis a été bouclée.

* * * * *

La séance suivante s'est déroulée le 8 février 2017. La commission de gestion était représentée par Mme Corinne Borgeaud et MM. Vincent Barraud, Daniel Traini et Claude-Alain Zbinden. Mmes Sandrine Berthoud, Rosario Monteiro et M. Antonio Gatto étaient excusés. La Commission des finances était représentée par MM. Daniel Rochat et Bernard Morel.

Notre Municipalité était représentée par M. Freiburghaus, Syndic, et MM. Chapuis et Ischi.

1. Affaires sociales

Afin d'être le plus efficient possible et suite à l'envoi préalable de nos différentes questions, la Municipalité était bien documentée sur les sujets à traiter.

Pour répondre de manière objective, notre Municipal Didier Chapuis a pris contact en amont avec le Directeur de l'ARASPE.

Pour mémoire, rappelons que l'ARASPE est l'Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens. Cette Association chapeaute d'une part le CSR, Centre Social Régional et d'autre part, l'AAS, les Agences d'Assurances Sociales.

Nous pouvons d'emblée affirmer que la responsabilité des Affaires sociales incombe à la Confédération et c'est cette dernière qui délègue son application aux cantons.

Le service de la santé publique du canton de Vaud est scindé en deux services :

Le SASH, le service des assurances sociales et de l'hébergement (EMS) et le SPAS, le service de prévoyance et d'action sociale dont dépend l'ARASPE. A noter que l'ARASPE fait partie de l'une des 10 régions d'action sociale du canton.

Pour des raisons évidentes de protection des données, voici quelques éléments relatifs à notre Commune.

Le nombre de personnes bénéficiant du RI (Revenu d'insertion) est de quelques dizaines pour un montant alloué d'environ CHF 100'000.-. Ce qui nous réjouit, c'est que le nombre de bénéficiaire est en légère diminution par rapport à l'année précédente.

Nous distinguons le RI des PC (Prestations complémentaires AVS/AI) qui est un droit. Pour rappel, les PC sont octroyées lorsque l'AVS respectivement l'AI ne remplit pas la condition du

minimum vital. Rappelons également que ce droit n'est pas automatique et que le bénéficiaire doit en faire la demande formelle. Pour notre Commune cela représente 120 personnes.

Attention toutefois à l'interprétation de ces chiffres qui sont à prendre avec précaution car dans le milieu professionnel on parle plus souvent de dossiers que de personnes.

A la lecture des statistiques de l'Aide Sociale, relevons que notre Commune tout comme notre district du Gros-de-Vaud d'ailleurs, ont un taux d'aide sociale sensiblement inférieure à la moyenne cantonale. Comme quoi il fait bon vivre chez nous même si on a eu peu de brouillard.

Mais attention ! Soyons prudents avec ces statistiques car comme le disait Churchill, *"Je ne crois aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées"*

Le contrôle des affaires sociales est organisé par l'UCC (Unité de Contrôle et de Conseils). Organe indépendant des régions d'action sociale.

Le champ d'action de notre Commune est restreint pour ne pas dire nul. Nous avons néanmoins, dans le cadre de l'Association ARASPE, Didier Chapuis comme membre élu au CoDir et Piérick Freiburghaus comme délégué.

Autrement dit et pour être tout à fait claire en matière de gestion des Affaires sociales pour la Commune de Penthalaz, le mot d'ordre c'est: "Paie et causes toujours !"

1. Logements subventionnés

Pour donner suite à notre demande d'éclaircissement sur le sujet, notre Municipalité nous a orientés de la sorte :

Seul deux propriétaires de biens-fonds mettent à disposition des logements subventionnés :

- a. Fondation Habitat l'Avenir au Chemin Rouge
- b. Fondation du Logement Ouvrier au Chemin du Mont-Blanc/La Vuy

Les deux immeubles de la Fondation Habitat l'Avenir sont composés de :

- 4 appartements de 2 pièces
- 6 appartements de 3 pièces
- 8 appartements de 4 pièces

Soit 18 appartements au total pour les deux immeubles.

Les membres du Comité de Fondation sont désignés

- a. Par la Municipalité
- b. Par cooptation

Le Syndic est désigné d'Office comme Président de la Fondation.

Nous avons appris que le Comité n'est pas compétent dans le choix des locataires, c'est le Service Cantonal du Logement qui réceptionne les demandes et qui, après avoir vérifié les critères exigés, transmet à la gérance qui attribue le logement,

La seule condition communale votée par le Conseil à l'époque c'est d'habiter la Commune depuis au moins 3 ans ou alors travailler dans la Commune depuis au moins 6 ans. Pour le reste, on n'a rien à dire.

Concernant les immeubles propriétés de la Fondation du Logement Ouvrier, se sont:

- 4 appartements de 2 pièces
- 20 appartements de 3 pièces
- 16 appartements de 4 pièces

Soit 40 appartements.

Notre Commune n'est absolument pas partie prenante dans cette propriété et donc pas impliquée.

Notre Municipalité nous rassure en nous confirmant que les loyers sont abordables et qu'un contrôle des conditions d'octrois autrement dit des revenus se fait tous les 2 ans par le Canton. La Commission de gestion est ainsi rassurée.

Pour notre gouverne, nous notons également que nos 58 unités de logement pour 3252 habitants donne un ratio de 1 logement pour 56 habitants alors que ce ratio est de 1 logement pour 340 habitants dans l'ensemble de notre District du Gros-de-Vaud respectivement de 1 logement pour 92 habitants pour l'ensemble du Canton.

Contrôle des comptes

La Commission a défini le 15 mai 2017 dans un mail à Madame la Boursière qu'elle souhaitait examiner les pièces des comptes suivants :

_ 110.300 à 110.309	Administration
_ 110.318.5	Honoraires/Frais d'expertises et études
_ 1700.452.25	Participation de l'ASlCoPe
_ 1702.314.50	Entretien des terrains de football
_ 1705.390.1	Piste Finlandaise/Plan-Bois
_ 1706 et 1707	Patinoire/Piscine-Camping
_ 180.310.4 + autres	Cartes journalières CFF
_ 180.315.5	Transports publics
_ 210.402	Impôt foncier
_ 310.314	Entretien des terrains et jardins
_ 3561.314.1	Collège du Cheminet
_ 410.318.5 à 410.436	Service technique/honoraires et frais d'expertise
_ 430.314.2	Routes/Entretien du réseau routier
_ 610.351	Participation à la réforme policière du canton

Le lendemain 16 mai, en présence de la Municipalité incorpore et de Mme Anne-Laure Girard, Boursière, la Commission de gestion, sans Claude-Alain Zbinden, excusé, a procédé au contrôle, par pointage aléatoire, de diverses pièces. La Commission des finances était représentée par Anne-Marie Dénéréaz et Bernard Morel.

Toutes les factures et documents comptables qu'elle a souhaité examiner lui a été présentés. Les membres relèvent la bonne tenue de cette comptabilité et l'exactitude des pièces contrôlées. Ils ne peuvent que féliciter la Boursière et son équipe pour cette rigueur et la qualité de leur travail.

Remarques et propositions de la Commission de gestion

La commission, pour laquelle il est indispensable de faire ressortir les éléments importants des thèmes abordés, relève cependant un petit bémol : elle a parfois eu de la peine à déchiffrer certaines données reçues de la Municipalité, soit parce qu'elles n'étaient pas toujours précises ou parce qu'elles étaient présentées de façon peu compréhensible. Dommage !

Au terme de son rapport, la Commission de gestion réitère les suggestions suivantes :

- Bus PPDL. Nous invitons la Municipalité à :

- 🚦 Ouvrir la discussion avec les autres communes partenaires afin de repenser le système d'achats / location du parc véhicules.
- 🚦 Créer un groupe de travail afin de revoir la clé de répartition des coûts.

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité et les collaborateurs du personnel communal rencontrés pour leur disponibilité et leur coopération. Elle a apprécié la franchise avec laquelle chacun a répondu aux questions posées.

Conclusions

La Commission de gestion vous invite à l'unanimité, M. le Président, Mmes les conseillères, MM. les conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 2017-13, à savoir:

Le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2017-13, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver les comptes tels que présentés dans le présent Préavis.

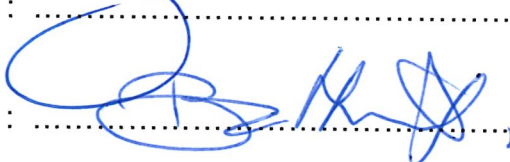
Penthelaz, le 22 mai 2017

Le rapporteur, les membres :

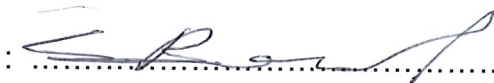
Claude-Alain Zbinden

: 

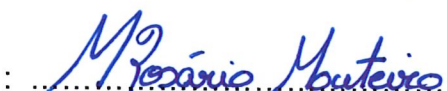
Sandrine Berthoud

: 

Corinne Borgeaud

: 

Rosario Monteiro

: 

Vincent Barraud

V. Barraud

Antonio Gatto

A. Gatto

Daniel Traini

D. Traini